

Projets éoliens de la société SOLVEO Massangis Nord – Sud

Zones archéologiques de « Val de Nanté et Côme Lothereau »

Présentation par l'association

« Sauvegarde de la Haute Vallée du Serein » N°W892004572

Mairie - 89440 Annoux – annoux.collectif@gmail.com

Vidéos simulations sur Youtube : [\(26\) Eoliennes Massangis Enquête Publique 2022 – YouTube](#)

Sommaire :

page - 4 / Impacts sur le patrimoine bâti et respect des paysages

page - 7 / Biodiversité : Milan royal-Cigogne noire-chiroptères

page -11 / Saturation

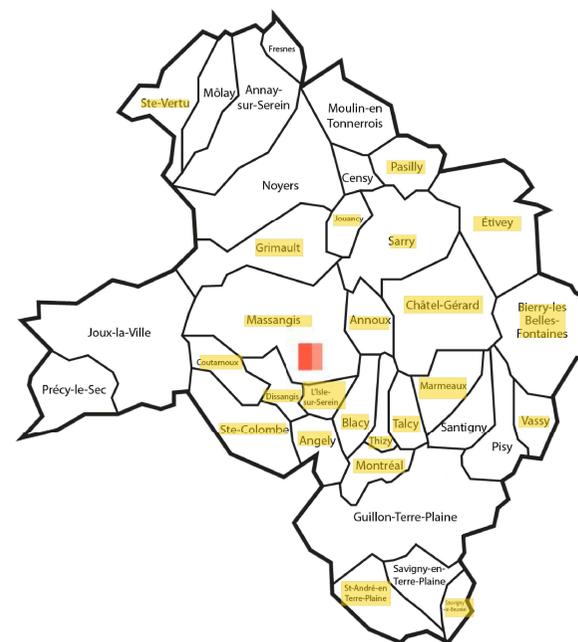
page -18 / Hydrogéologie

page -20 / Avis des communes

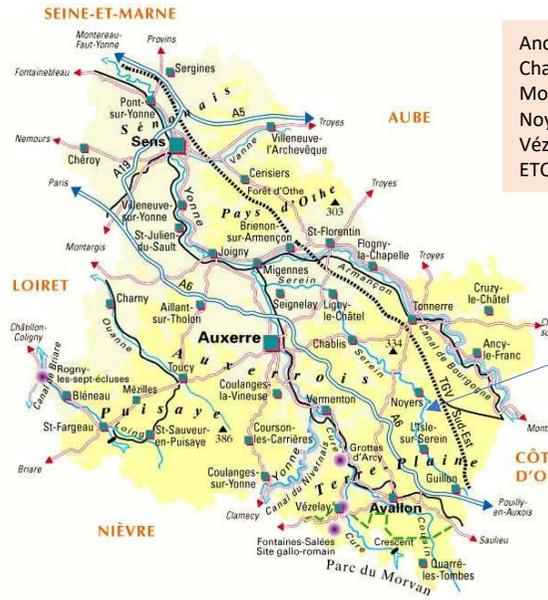


Etude des impacts de l'éolien sur nos paysages,
réalisée en 2016 et tenant compte de machines de

180 mètres de haut maximum.

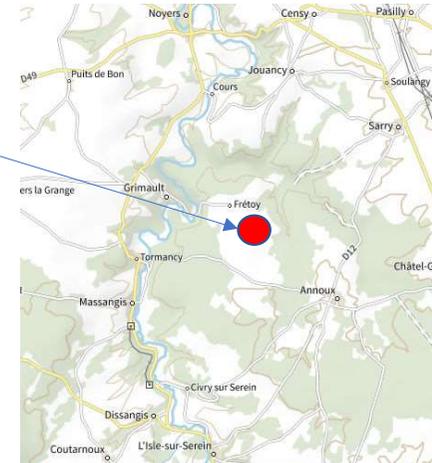
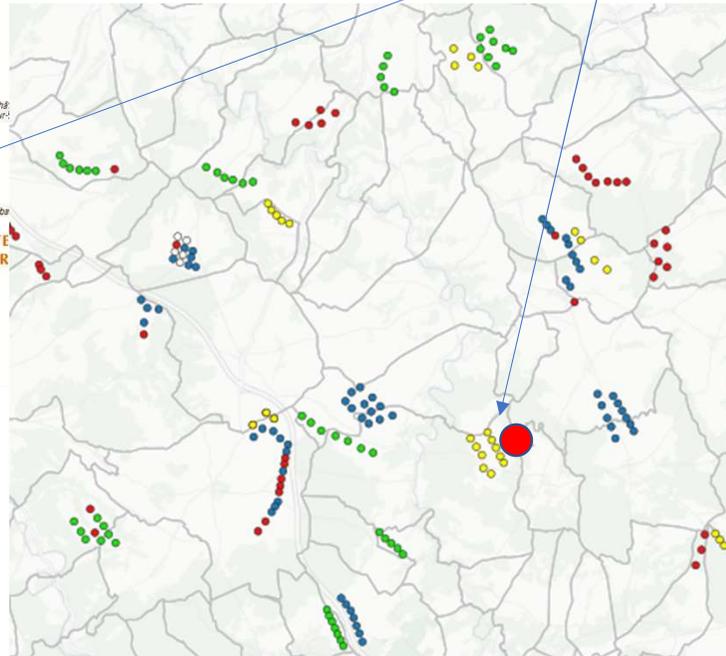


Cartes de situations dans l'espace local



Ancy-le-Franc : 17 kilomètres - Château
 Chablis : 24 kilomètres - Vignobles
 Montréal : 9,000 mètres - Village/site classé MH
 Noyers-sur-Serein : 5.400 mètres- Village médiéval
 Vézelay : 26 kilomètres - Site UNESCO
 ETC,,,,

ZIP

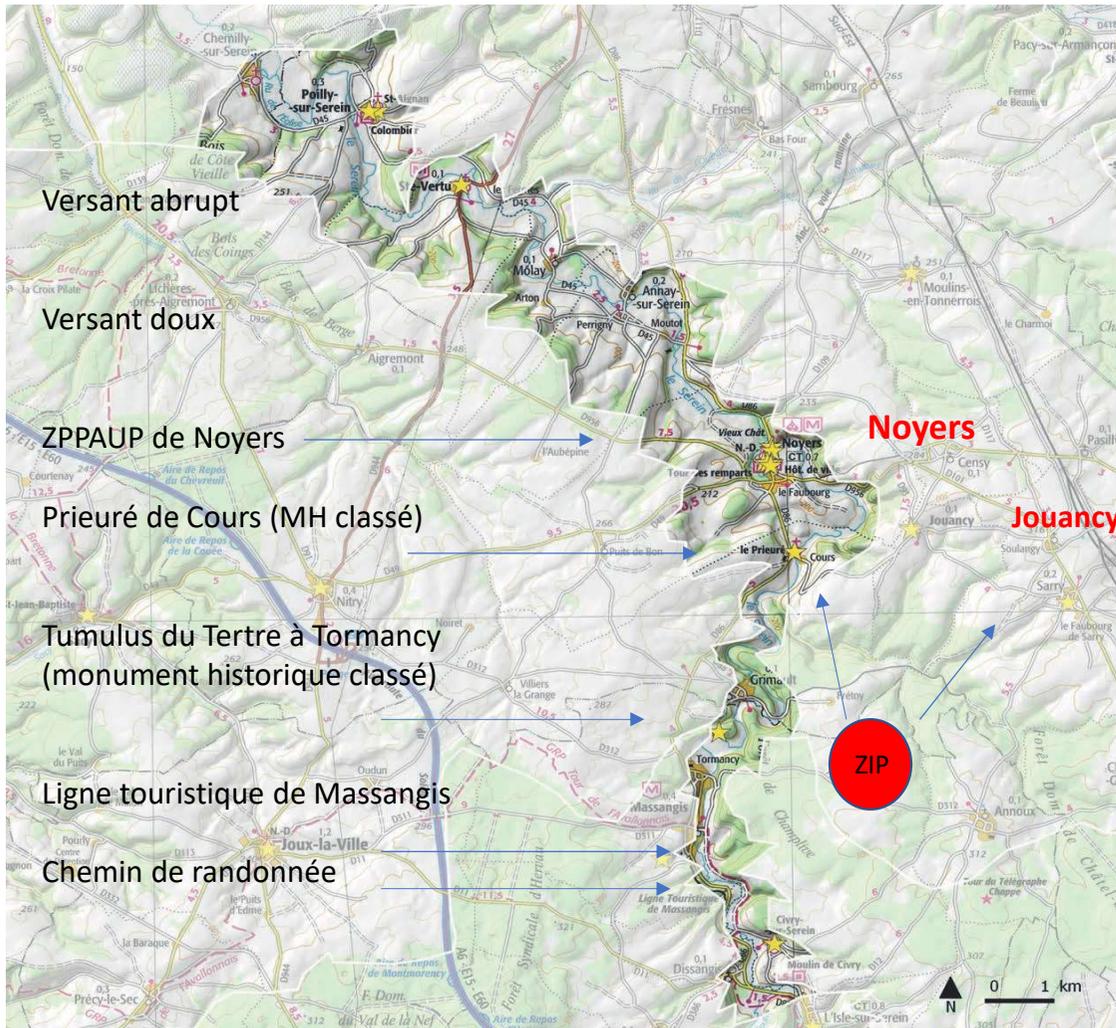


Machines installées ou autorisées : 77
Autour de la ZIP (et de Noyers)
Au centre des 147 du Sud-Yonne
2.500 hectares de photovoltaïque en projet

Situation au cœur de trois sites patrimoniaux remarquables et de nombreux monuments historiques

L'une des missions du **Ministère de la Transition Ecologique** est de « **préservé durablement la diversité des paysages français** », qui fait écho au préambule de la convention européenne du 20 octobre 2000 , dite "**Convention de Florence**". Celle-ci aborde la question du paysage en privilégiant son utilité sociale : « **Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations** : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ... il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social ... ».

La vallée du Serein à Noyers – « Vallée Patrimoine »



« Cette unité paysagère bénéficie d'un très riche patrimoine bâti et naturel, reconnu. Essentiellement concentrés sur le village médiéval de Noyers-sur-Serein, avec ses deux sites inscrits (promenade du pré de l'échelle et la ville intra-muros), de nombreux monuments historiques (église Notre-Dame, porte de Tonnerre, hôtel de ville) inclus dans une large ZPPAUP.

La vallée du Serein est une voie d'eau très reconnue et constitue un axe majeur pour découvrir les principaux atouts du département.

La ville de Noyers-sur-Serein est un site emblématique et bénéficie d'une large reconnaissance sociale puisqu'elle est considérée comme l'un des plus beaux villages de Bourgogne et à qui a même été attribué le label « plus beau village de France » et le titre de «vallée patrimoine ».

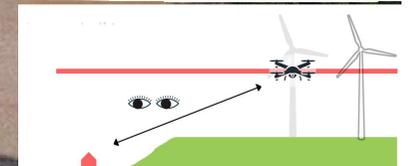


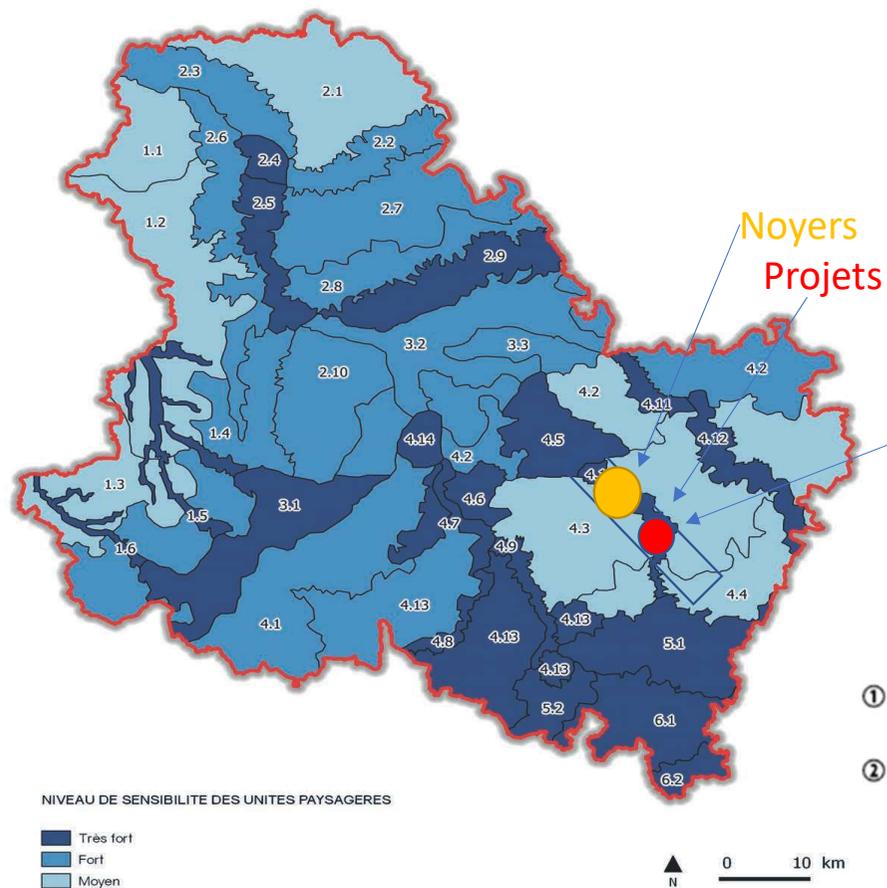
Photo de Noyers-sur-Serein : 5.400 mètres entre les 10 machines, de 200 mètres de haut à double éclairage, des projets Massangis Nord et Sud et l'entrée de Noyers (photo prise depuis la Z.I.P.)

Les vues sont largement ouvertes sur l'ensemble village et le site du « vieux château » (site classé) – Mâts dotés d'un double éclairage (mi hauteur) compte tenu de la hauteur des machines.

A p p r é c i a t i o n de la sensibilité globale :

Très forte sensibilité de cette unité paysagère à l'implantation de parcs éoliens du fait des enjeux touristiques et patrimoniaux considérables, en particulier avec la ville de Noyers-sur-Serein » (extraits « outil d'aide à la cohérence patrimoniale et paysagère »)

5- Carte de sensibilité globale des unités paysagères avec l'accueil d'ouvrages éoliens



Noyers
Projets

Niveau de sensibilité :

4.10 La vallée du Serein de Noyers

Très forte (page 91 de l'Outil d'aide...)

Amendement « Batho » dans le futur projet de loi en matière de saturation du paysage

Article 1^{er} CBA (nouveau)

- ① Le dernier alinéa de l'article L. 515-44 du code de l'environnement est complété par une phrase ainsi rédigée :
- ② « L'autorisation d'exploiter tient également compte, le cas échéant, de la puissance de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, ainsi que du nombre des installations terrestres destinées à cette production déjà existantes dans le territoire concerné, de la nécessité de diversifier les sources d'énergie renouvelables localement et de prévenir les effets de saturation visuelle dans le paysage défini à l'article L. 350-1 A. »

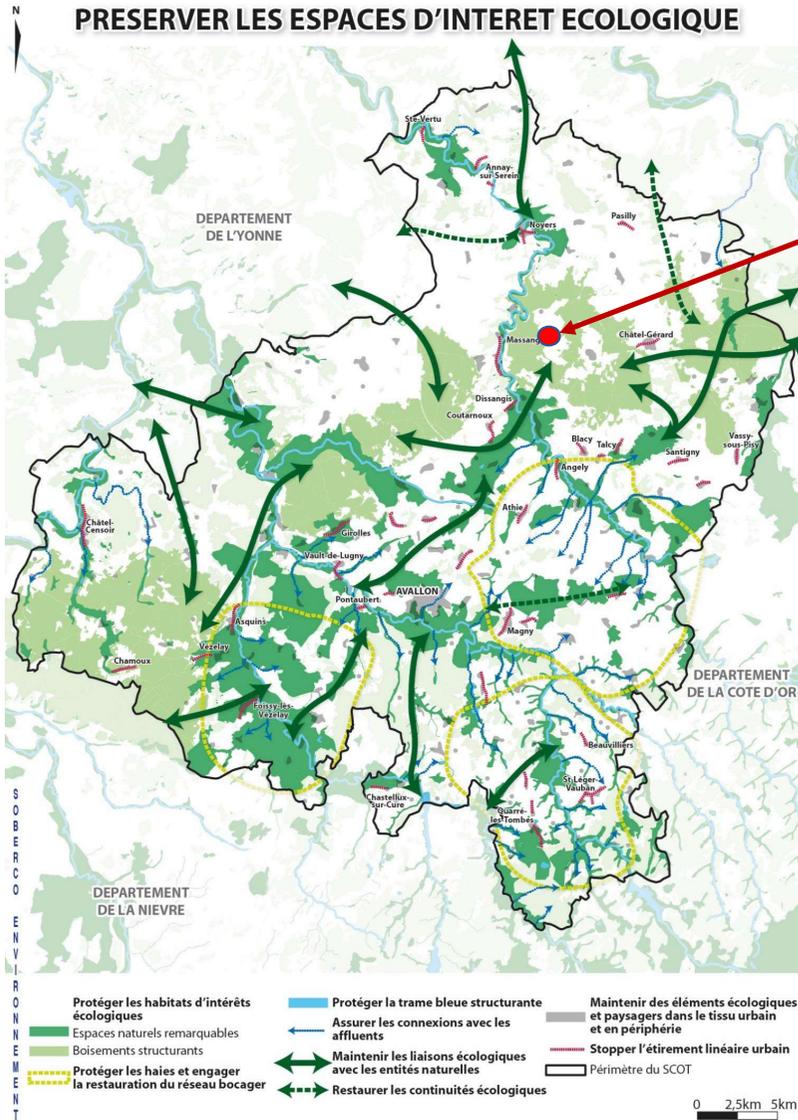
> Article L350-1 A

Création LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 171

Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques.

Biodiversité

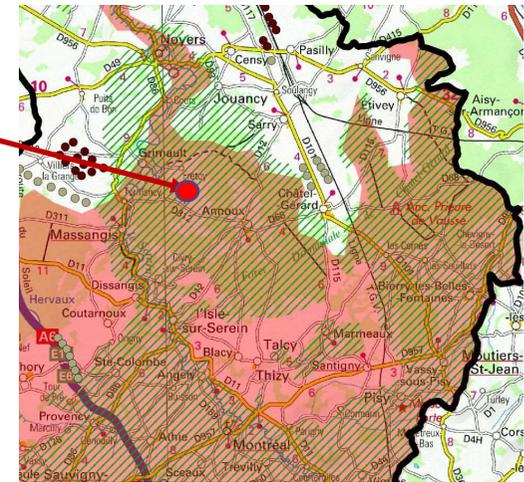
Cartes extraites du dossier S.C.O.T. de l'Avallonnais



ZIP

Zones sensibles par rapport à l'éolien

- Zones d'exclusion stricte
- Espaces écologiques sensibles hors exclusion stricte
- Espaces paysagers sensibles hors exclusion stricte
- Projets éoliens

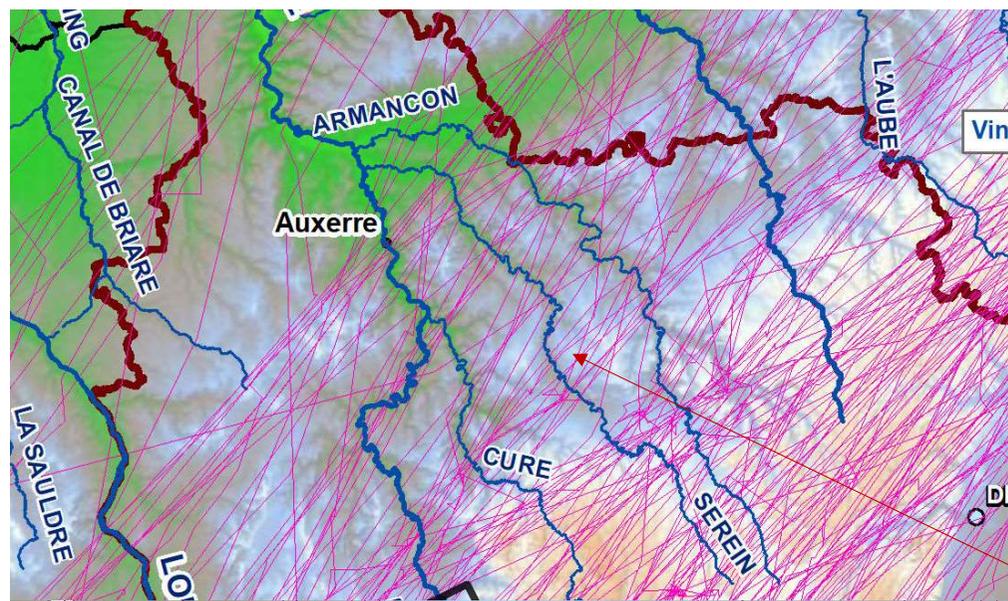


Milan royal en migration (et nicheur)

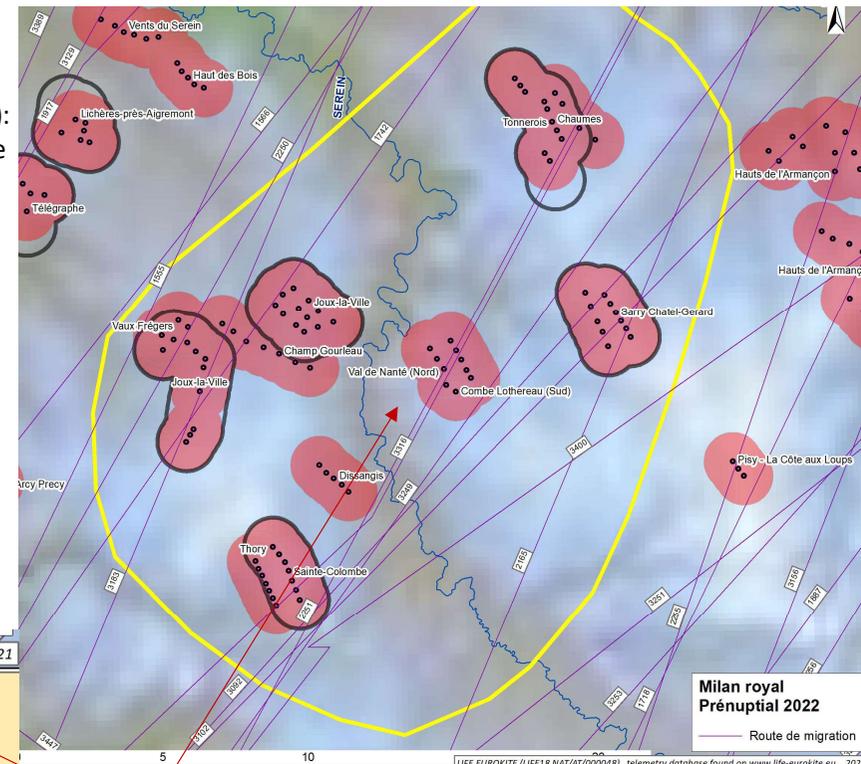
Absence de demande de dérogation « espèce protégée » C.E. L411-1 L411-2 / L511-1

carte EUROKYTE mise à jour du 27-02-2023

Le programme EUROKITE, nous permet de suivre au jour le jour, la migration des Milans royaux notamment sur le couloir de migration qui passe sur la zone « Moyen Serein »



Milan royal (Milvus milvus): nicheur et migrateur dans le secteur de :
 Sainte Colombe
 Dissangis
 Noyers-sur-Serein,
 Massangis
nombreuses observations LPO, et destructions constatées 5 faisant l'objet de plusieurs arrêtés préfectoraux récents
 Sainte Colombe
 Lichères-près-Aigremont –
 Moulin-en-Tonnerrois etc...



Milan royal Prénuptial 2022
Route de migration

LIFE EUROKITE (LIFE18 NAT/AT/000048) telemetry database found on www.life-eurokite.eu, 2021

LIFE EUROKITE (LIFE18 NAT/AT/000048) telemetry database found on www.life-eurokite.eu, 2021

- MOYEN-SEREIN
- R = 1000 m Effet barrière (Comportements d'évitement)
- Parc construit

Résultats obtenus d'après le code source des cartes de télémétrie (points de positionnement GPS) publiées sur le site du projet LIFE EUROKITE:
 - <https://www.life-eurokite.eu/fr/737.html>,
 avec accord des gestionnaires du site.
 Sont figurés tous les individus dont les données de déplacement sont dans les codes sources, en excluant les individus aux itinéraires manifestement erronés et les individus qui ne migrent pas.
 Les routes sont schématiques: elles relient, par individu représenté, les positions ponctuelles relevées sur les codes sources des cartes de télémétrie, importés sur SIG (Système d'Information Géographique), (1 à 6 positions par jour), mais ne représentent pas l'intégralité des signaux de position envoyés par les balises, qui ne sont pas publiés intégralement par Life-Eurokite.

Solveo-projets

Aucune description du matériel et des caractéristiques du matériel « évitement » envisagé!!!

Cigogne noire

Nicheuse sur l'axe Annay-la-Côte, Joux-la-Ville, Noyers-sur-Serein

- Photo 17 mai 2021 – 11 heures - ci-dessous « Grand Val de la Nef » (Joux-la-Ville, (observation mme Sofie Verbiest)
- Egalement signalée ZIP Dissangis Dossier NEOEN Annexe 3 p 265 Avifaune 4 mai 2016
- Noyers-sur-Serein : 2022
- Annay-la-Côte (Pole ENR S/Pref. Avallon 22 février 2021)
- Sainte-Colombe (attestation vétérinaire-2022)



← E077N672
Cigogne noire

☰ 1 donnée(s) sur la période Atlas 2019-2024

🔗 Espèce observée pour la dernière fois en 2019

📖 Espèce non observée avant 2019

📅 Calendrier d'observation sur la période Atlas 2019-2024 :

J F M A M **J** J A S O N D

← E077N673
Cigogne noire

☰ 3 donnée(s) sur la période Atlas 2019-2024

🔗 Espèce observée pour la dernière fois en 2022

📖 Espèce observée avant 2019

📅 Calendrier d'observation sur la période Atlas 2019-2024 :

J F **M** A M J **J** **A** S O N D

Absence de demande de dérogation « espèce protégée » C.E. L411-1 L411-2 / L511-1

Les accidents n'arrivent pas que chez les autres

Cigogne noire aux pattes coupées, trouvée sous une éolienne dans le quartier de Hof à Oberfranken.

Pour la cigogne noire, les lois pour l'expansion accélérée de l'énergie éolienne ne prévoient plus de zones de protection autour du Horst. Jusqu'à présent, dans de nombreux États, une distance de 3000 mètres a été appliquée, à l'intérieur de laquelle aucun moulin à vent n'a été autorisé

[Voir l'original](#) · [Notez cette traduction](#)



„Wer gegen Tiere grausam ist, kann kein guter Mensch sein.“

Arthur Schopenhauer

Verein für Landschaftspflege, Artenschutz & Biodiversität e.V. (VLAB)

Chiroptères

Nous attirons l'attention de la « Commission C.D.N.P.S. » sur le commentaire en réponse à notre interrogation sur un aspect de l'étude chiroptérique (effet barrière), auprès du professeur Kevin Barré.

Ce spécialiste dont les travaux font références, y compris auprès de la D.R.E.A.L. **B.F.C. a bien voulu nous répondre.**

Intégralité de la correspondance de Mr. Barré, transmise le 5 décembre 2022 au Bureau de l'Environnement (Auxerre).



Bruno Charmet - Maire
Mairie, 89440 Annoux
annoux.mairie@ozone.net
Tel 03 86 33 91 36

Questions

Monsieur le Préfet de l'Yonne
Préfecture de l'Yonne
Bureau de l'Environnement
Place de la Préfecture
89000 Auxerre

Auxerre, le 05 décembre 2022

Objet : Parcs éoliens de Massangis Nord et Sud – SOLVEO – CHABLIS2M

Monsieur le Préfet de l'Yonne,

Une enquête publique vient de se terminer concernant les projets référencés lors de votre arrêté n°PREF-SAPPIE-BE-2022-0423 du 26 septembre 2022.

Il me semble indispensable d'attirer l'attention de vos services dès maintenant sur de nouveaux éléments.

C/ Au travers de ces échanges entre Services et société SOLVEO, les mêmes sujets, questions et réponses.

Je me suis étonné de l'insuffisance des éléments apportés par les sociétés SOLVEO et CALIDRIS, alors même qu'ils contestent l'effet barrière étudié par le professeur K. Barré.

Contact a donc été pris avec monsieur Kevin Barré, la commune d'Annoux étant dans l'aire immédiate du projet.

Réponses

vous trouverez mes commentaires sur le document en pj, sous le nom de "reviewer". Pour le nom du pétitionnaire je miserais sur quelque-chose comme Calidris, je me trompe? j'ai déjà vu passer cet argumentaire plusieurs fois, affligeant.

Très bonne journée

Kévin BARRÉ
Postdoctoral researcher
+33 (0) 2 98 50 99 28

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
Département Homme et Environnement
Centre d'écologie et des sciences de la conservation
UMR 7204
Place de la Croix 29900 Concarneau

mnhn.fr; cesco; personal website; researchgate

Calidris « bureau d'étude écologique » de SOLVEO

Saturation

Diagrammes et analyses de saturation éolienne : aires de 5 et 10 kms

Synthèse présentation des tableaux joints aux graphiques :

- Nombre d'éoliennes « avant – après » – différence sur rayons 5 et 10 kms

Critère 1 : saturation cumulative « avant – après » + **mentions d'alerte**

Critère 2 : Nbre éoliennes/%angle occupé (sur 5 et 10 kms) +**mentions d'alerte**

Critère 3 : angle de « respiration » maxi (angle sans éolienne)

Critère 4 : répartition des angles de respiration = **nombre d'angles de « respiration » de 60° ou plus disponibles**

Synthèse saturation : **Seuil d'alerte dès que 2 des critères d'alertes sont approchés ou dépassés**

Etude de la saturation et impacts visuels pour Noyers-sur-Serein

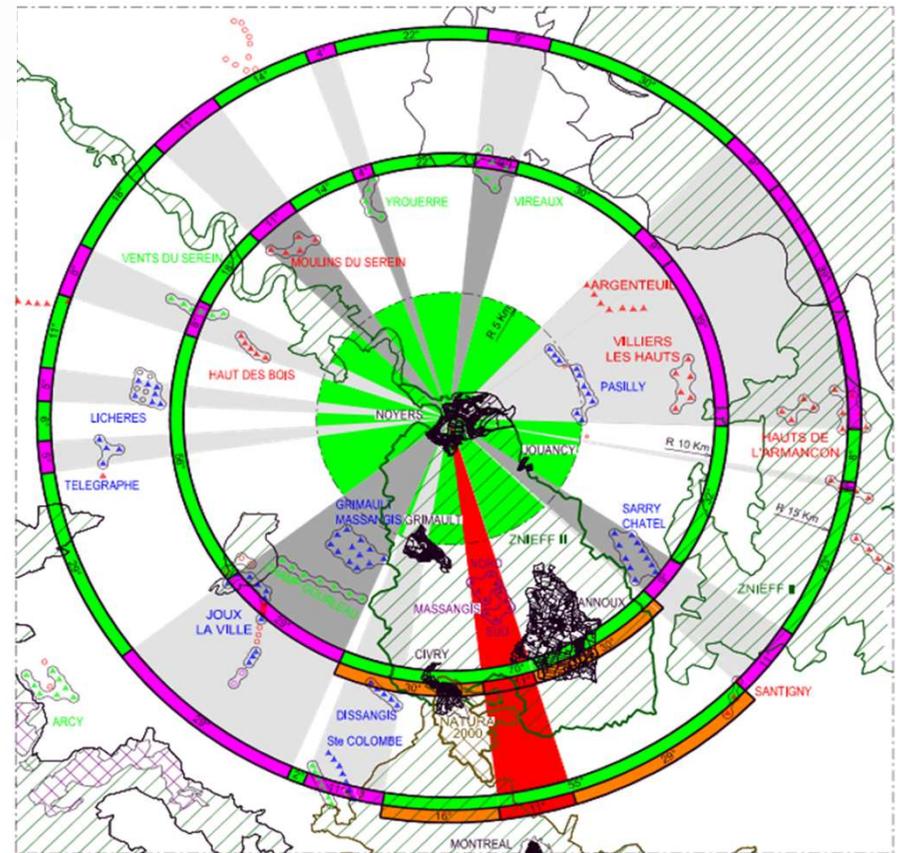


Vision totale des 10 machines depuis Noyers-sur-Serein

Rappel : tout ce qui est vu depuis les nacelles d'éoliennes (135 m), verra les éoliennes clignoter de jours comme de nuit – double éclairage



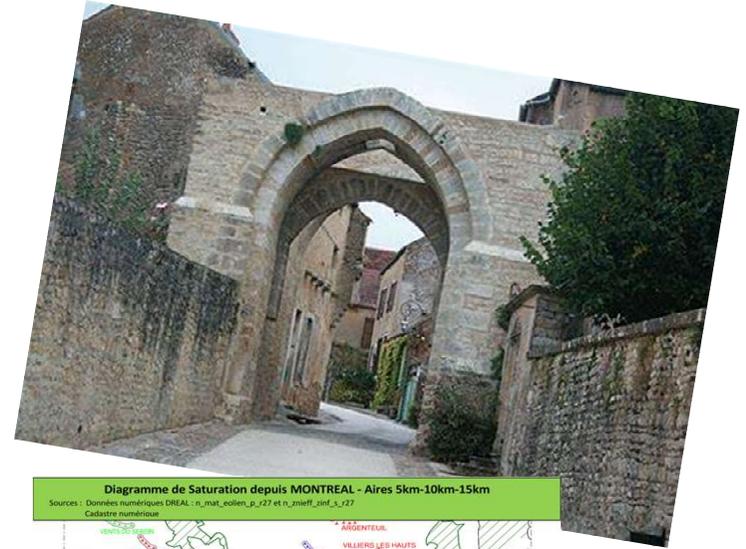
Diagramme de Saturation depuis NOYERS SUR SEREIN - Aires 5km-10km-15km
Sources : Données numériques DREAL : n_mat_eolien_p_r27 et n_znieff_zinf_s_r27
Cadastre numérique



Montréal – l'ensemble du site est classé



Collégiale de Montréal

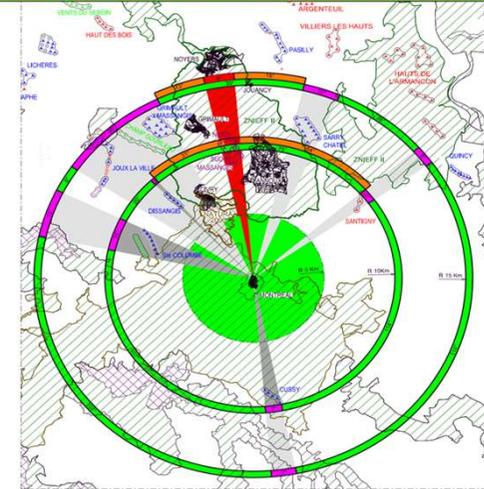


Joux-la-Ville

Vue depuis la collégiale de Montréal



Diagramme de Saturation depuis MONTREAL - Aires 5km-10km-15km



Vues clignotantes de nuit depuis l'esplanade de la Collégiale : machines de Thory, Sainte-Colombe, Joux-la-Ville Dissangis, Champs Gourleau, Grimault, Cussy-les-Forges etc.....+ **Massangis ?**

Grimault

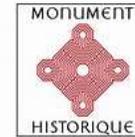


Vidéos simulations sur Youtube (cf lien)

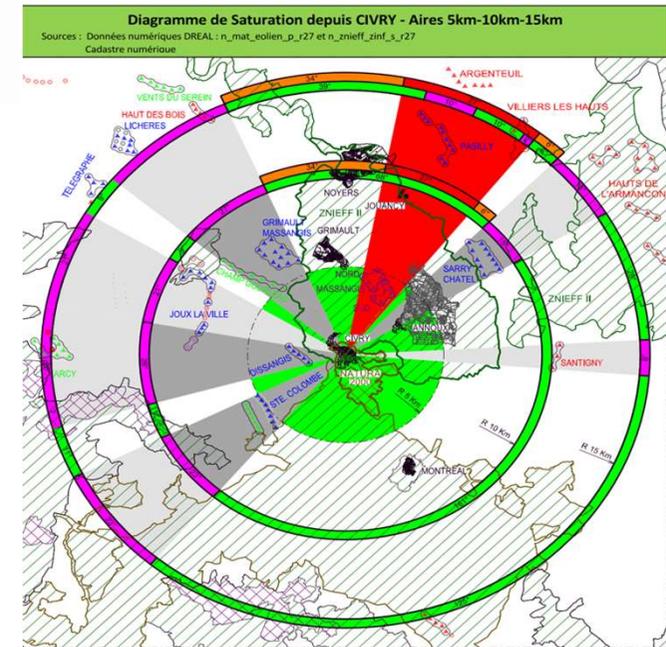
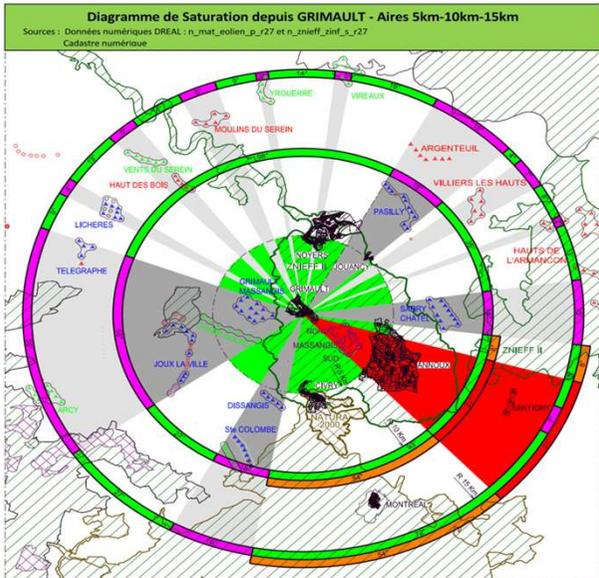
[\(26\) Eoliennes Massangis Enquête Publique 2022 – YouTube](#)

Il nous a semblé intéressant de faire réaliser des vidéos montages des machines en mouvement et proportions insérées dans le paysage à Civry – Grimault – Tormancy

Civry
Porche classé (M.H.)



Projets SOLVEO – photomontage Solveo à éditer en A3 et regarder à 45 cm de distance



Synthèse de l'analyse de saturations pour les 8 communes limitrophes

Vidéos simulations sur Youtube : [\(26\) Eoliennes Massangis Enquête Publique 2022 - YouTube](#)

Résultats

Tableaux de synthèses, les seuils de saturation sont atteints 56 fois pour ces 8 communes.

5 des communes sont à la même altitude que les projets sans aucun écran visuel.

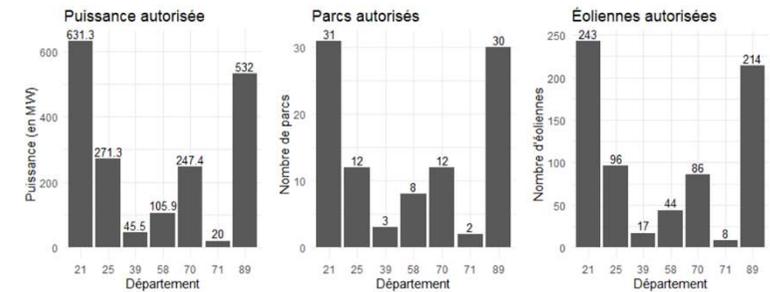
POINT DE SITUATION SUR L'ÉOLIEN EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Selon la D.E.A.L. 70% des éoliennes de la région B.F.C. sont concentrées en sud-Yonne et nord Côte d'Or

PARCS ÉOLIENS AUTORISÉS

Sur l'ensemble de la région, 98 parcs éoliens sont autorisés, qui représentent un total de 708 éoliennes pour une puissance cumulée de 1853.4 MW.

La répartition par départements est la suivante :



Avis défavorable de la D.D.T. secteur approché = 77 machines dont 52 construites. / 147 éoliennes sur 23 parcs pour rayon de 25 kms
AVIS défavorable D.R.A.C. Saturation/Monuments/Paysages

NOYERS				MONTREAL				ANNOUX				JOUANCY			
Nombre Eoliennes															
	Etat initial	Etat Projeté	Delta		Etat initial	Etat Projeté	Delta		Etat initial	Etat Projeté	Delta		Etat initial	Etat Projeté	Delta
Arrière 5 km	5	5	0	Arrière 5 km	0	0	0	Arrière 5 km	11	21	10	Arrière 5 km	13	17	4
Arrière 10 km	77	87	10	Arrière 10 km	27	32	5	Arrière 10 km	48	58	10	Arrière 10 km	53	63	10
Critère 1 : Saturation de l'angle horizontal ou indice d'occupation de l'horizon				Critère 1 : Saturation de l'angle horizontal ou indice d'occupation de l'horizon				Critère 1 : Saturation de l'angle horizontal ou indice d'occupation de l'horizon				Critère 1 : Saturation de l'angle horizontal ou indice d'occupation de l'horizon			
Evolution de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens.				Evolution de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens.				Evolution de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens.				Evolution de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens.			
Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120°				Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120°				Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120°				Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120°			
Arrière 10 km	Etat initial (en °)	Etat projeté (en °)	delta (en °)	Arrière 10 km	Etat initial (en °)	Etat projeté (en °)	delta (en °)	Arrière 10 km	Etat initial (en °)	Etat projeté (en °)	delta (en °)	Arrière 10 km	Etat initial (en °)	Etat projeté (en °)	delta (en °)
	118	129	11		29	32	3		89	125	36		91	110	19
Critère 1B : Indice de densité sur les horizons occupés				Critère 1B : Indice de densité sur les horizons occupés				Critère 1B : Indice de densité sur les horizons occupés				Critère 1B : Indice de densité sur les horizons occupés			
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé				Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé				Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé				Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé			
Seuil d'alerte : >1				Seuil d'alerte : >1				Seuil d'alerte : >1				Seuil d'alerte : >1			
Arrière 10 km	Etat initial	Etat projeté	Evolution	Arrière 10 km	Etat initial	Etat projeté	Evolution	Arrière 10 km	Etat initial	Etat projeté	Evolution	Arrière 10 km	Etat initial	Etat projeté	Evolution
	0,65	0,67	0,02		0,09	1,00	0,07		0,54	0,46	-0,08		0,38	0,57	-0,01
Critère 3 : Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration				Critère 3 : Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration				Critère 3 : Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration				Critère 3 : Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration			
Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"				Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"				Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"				Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"			
Seuil d'alerte : inférieure à 120° dans l'axe de 10 km				Seuil d'alerte : inférieure à 120° dans l'axe de 10 km				Seuil d'alerte : inférieure à 120° dans l'axe de 10 km				Seuil d'alerte : inférieure à 120° dans l'axe de 10 km			
Arrière 10 km	Etat initial (en °)	Etat projeté (en °)	delta (en °)	Arrière 10 km	Etat initial (en °)	Etat projeté (en °)	delta (en °)	Arrière 10 km	Etat initial (en °)	Etat projeté (en °)	delta (en °)	Arrière 10 km	Etat initial (en °)	Etat projeté (en °)	delta (en °)
	70	56	14		114	114	0		114	114	0		123	123	0
Critère 4 : Répartition des espaces de respiration				Critère 4 : Répartition des espaces de respiration				Critère 4 : Répartition des espaces de respiration				Critère 4 : Répartition des espaces de respiration			
Détermination du nombre d'angle de 60° (angle maximum de la vision humaine)				Détermination du nombre d'angle de 60° (angle maximum de la vision humaine)				Détermination du nombre d'angle de 60° (angle maximum de la vision humaine)				Détermination du nombre d'angle de 60° (angle maximum de la vision humaine)			
Seuil d'alerte : inférieure à 2 dans l'axe de 10 km				Seuil d'alerte : inférieure à 2 dans l'axe de 10 km				Seuil d'alerte : inférieure à 2 dans l'axe de 10 km				Seuil d'alerte : inférieure à 2 dans l'axe de 10 km			
Arrière 10 km	Etat initial	Etat projeté	Evolution	Arrière 10 km	Etat initial	Etat projeté	Evolution	Arrière 10 km	Etat initial	Etat projeté	Evolution	Arrière 10 km	Etat initial	Etat projeté	Evolution
	2	1	-1		3	2	-1		2	1	-1		3	2	-1
Saturation quand 2 des critères sont approchés ou dépassés				Saturation quand 2 des critères sont approchés ou dépassés				Saturation quand 2 des critères sont approchés ou dépassés				Saturation quand 2 des critères sont approchés ou dépassés			
Seuil d'alerte Saturation Atteint				Seuil d'alerte Saturation Atteint				Seuil d'alerte Saturation Atteint				Seuil d'alerte Saturation Atteint			

GRIMMAULT				CIVRY				SARRY				PASILLY			
Nombre Eoliennes															
	Etat initial	Etat Projeté	Delta		Etat initial	Etat Projeté	Delta		Etat initial	Etat Projeté	Delta		Etat initial	Etat Projeté	Delta
Arrière 5 km	17	25	8	Arrière 5 km	10	20	10	Arrière 5 km	16	19	3	Arrière 5 km	25	25	0
Arrière 10 km	66	76	10	Arrière 10 km	59	63	4	Arrière 10 km	61	71	10	Arrière 10 km	48	58	10
Critère 1 : Saturation de l'angle horizontal ou indice d'occupation de l'horizon				Critère 1 : Saturation de l'angle horizontal ou indice d'occupation de l'horizon				Critère 1 : Saturation de l'angle horizontal ou indice d'occupation de l'horizon				Critère 1 : Saturation de l'angle horizontal ou indice d'occupation de l'horizon			
Evolution de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens.				Evolution de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens.				Evolution de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens.				Evolution de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens.			
Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120°				Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120°				Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120°				Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120°			
Arrière 10 km	Etat initial (en °)	Etat projeté (en °)	delta (en °)	Arrière 10 km	Etat initial (en °)	Etat projeté (en °)	delta (en °)	Arrière 10 km	Etat initial (en °)	Etat projeté (en °)	delta (en °)	Arrière 10 km	Etat initial (en °)	Etat projeté (en °)	delta (en °)
	108	139	31		112	139	27		102	121	19		140	159	19
Critère 1B : Indice de densité sur les horizons occupés				Critère 1B : Indice de densité sur les horizons occupés				Critère 1B : Indice de densité sur les horizons occupés				Critère 1B : Indice de densité sur les horizons occupés			
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé				Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé				Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé				Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé			
Seuil d'alerte : >1				Seuil d'alerte : >1				Seuil d'alerte : >1				Seuil d'alerte : >1			
Arrière 10 km	Etat initial	Etat projeté	Evolution	Arrière 10 km	Etat initial	Etat projeté	Evolution	Arrière 10 km	Etat initial	Etat projeté	Evolution	Arrière 10 km	Etat initial	Etat projeté	Evolution
	0,61	0,55	-0,06		0,53	0,50	-0,03		0,69	0,59	-0,01		0,34	0,36	0,02
Critère 3 : Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration				Critère 3 : Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration				Critère 3 : Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration				Critère 3 : Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration			
Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"				Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"				Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"				Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"			
Seuil d'alerte : inférieure à 120° dans l'axe de 10 km				Seuil d'alerte : inférieure à 120° dans l'axe de 10 km				Seuil d'alerte : inférieure à 120° dans l'axe de 10 km				Seuil d'alerte : inférieure à 120° dans l'axe de 10 km			
Arrière 10 km	Etat initial (en °)	Etat projeté (en °)	delta (en °)	Arrière 10 km	Etat initial (en °)	Etat projeté (en °)	delta (en °)	Arrière 10 km	Etat initial (en °)	Etat projeté (en °)	delta (en °)	Arrière 10 km	Etat initial (en °)	Etat projeté (en °)	delta (en °)
	58	96	38		51	51	0		89	77	-12		59	56	-3
Critère 4 : Répartition des espaces de respiration				Critère 4 : Répartition des espaces de respiration				Critère 4 : Répartition des espaces de respiration				Critère 4 : Répartition des espaces de respiration			
Détermination du nombre d'angle de 60° (angle maximum de la vision humaine)				Détermination du nombre d'angle de 60° (angle maximum de la vision humaine)				Détermination du nombre d'angle de 60° (angle maximum de la vision humaine)				Détermination du nombre d'angle de 60° (angle maximum de la vision humaine)			
Seuil d'alerte : inférieure à 2 dans l'axe de 10 km				Seuil d'alerte : inférieure à 2 dans l'axe de 10 km				Seuil d'alerte : inférieure à 2 dans l'axe de 10 km				Seuil d'alerte : inférieure à 2 dans l'axe de 10 km			
Arrière 10 km	Etat initial	Etat projeté	Evolution	Arrière 10 km	Etat initial	Etat projeté	Evolution	Arrière 10 km	Etat initial	Etat projeté	Evolution	Arrière 10 km	Etat initial	Etat projeté	Evolution
	2	1	-1		3	2	-1		2	2	0		0	0	0
Saturation quand 2 des critères sont approchés ou dépassés				Saturation quand 2 des critères sont approchés ou dépassés				Saturation quand 2 des critères sont approchés ou dépassés				Saturation quand 2 des critères sont approchés ou dépassés			
Seuil d'alerte Saturation Atteint				Seuil d'alerte Saturation Atteint				Seuil d'alerte Saturation Atteint				Seuil d'alerte Saturation Atteint			

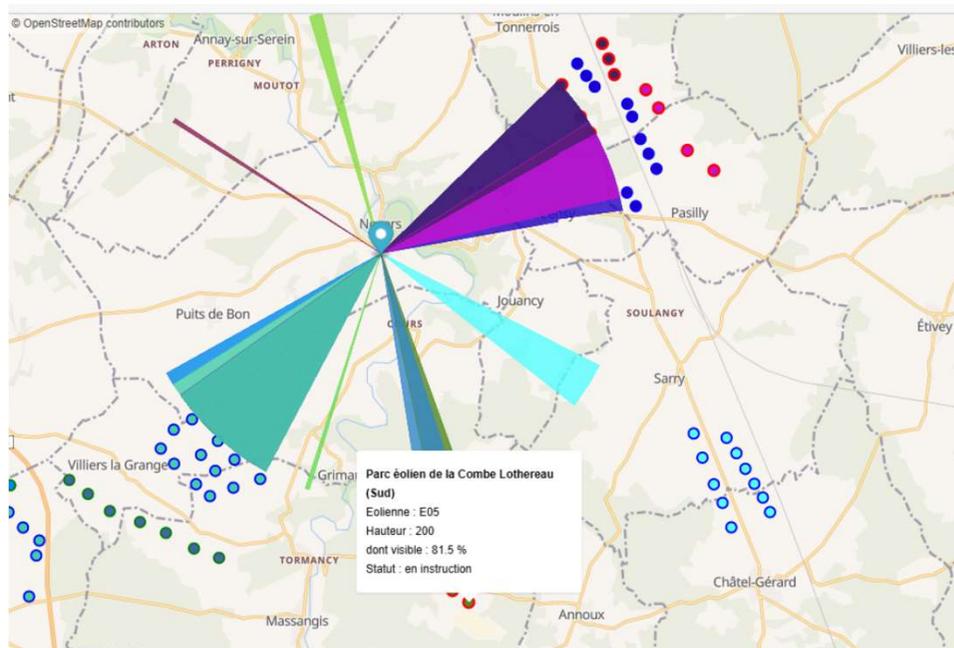
NOUVEAU

Outil de création de diagrammes

Nous sommes heureux de partager avec vous, **en libre accès et gratuit**, notre outil de création de diagrammes, utilisable sur l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté.

Tient compte des courbes altimétriques ! Utilisation des données G.P.S. D.R.E.A.L. B.F.C. 2022 et I.G.N.

Lien vers notre outil « Eoliennes-360 » : <https://stat-fmr.github.io/eoliennes-360/?lat=47.6675&lon=4.2261&radius=10&poitype=CA&wheel=5>



Noyers-sur-Serein : Etude depuis la sortie en direction de Massangis-Avallon

Dans l'exemple ci-joint, nous faisons apparaître les impacts des « parcs » autour de Noyers-sur-Serein sur un rayon de 10 kilomètres.

Utilisation : c'est un fond de carte **I.G.N.** que vous pouvez agrandir selon vos besoins, placez votre pointeur à **l'emplacement exact** d'où vous désirez une observation: maison, carrefour, carrefour etc...

Double-clic sur ce point, valider les coordonnées, attendre la réponse.

Les données I.G.N. de positions des éoliennes étant systématiquement interrogées, altitude, distance, hauteur etc.. l'attente peut prendre quelques secondes(ne pas oublier de cocher « en instruction » bas gauche).

Des options sont disponibles :
distances-statuts des parcs – fonds d'écrans

En déplaçant votre curseur sur les points d'implantations des machines, vous obtenez diverses indications, dont les pourcentages de visibilité.

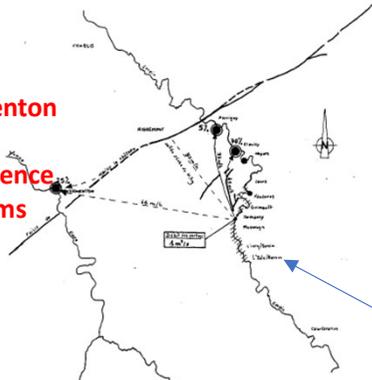
Les écrans végétaux n'étant pas réputés pérennes, ils ne sont pas pris en compte dans les calculs.

Hydrogéologie

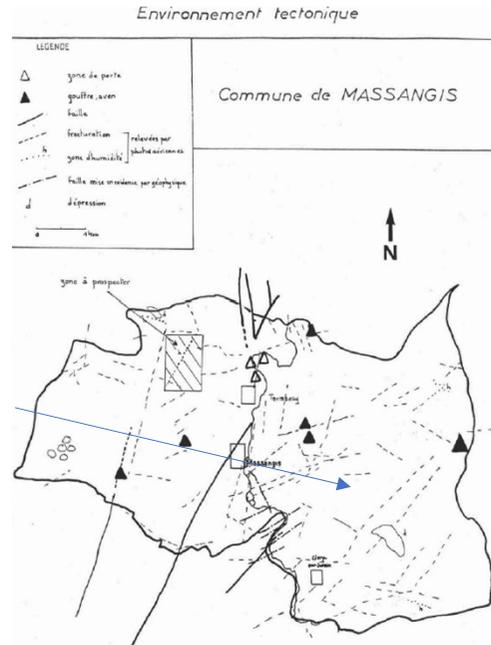
Aucune étude préalable par SOLVEO
Absence de protocole de recherche spécifique !

ETUDE DES PERTES DU SEREIN
 d'après résultats des expériences 1970-1971 et 1969

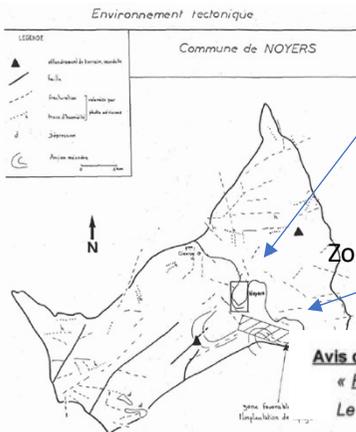
Vermenton
ZIP à
résurgence
s 28 kms



Point de captation
 Emergence isolée
 Emergence dans les vallées
 non dérivées au regard du ruisseau
 regards des pertes proposés
 zone de pertes
 Les valeurs sont celles relevées en Juin 1970



Réévaluation de la zone de captage selon notre étude récente (2023)



Zone favorable captage

Avis de l'ARS sur les parcs éoliens de « Massangis Sud » et « Massangis Nord », en date du 30 juillet 2019
 « Régularité du dossier

Le dossier transmis investigate l'impact du projet sur les eaux souterraines. Une étude acoustique estimant

De plus, les éoliennes se trouvent en zone karstique, la phase chantier sera très sensible. En effet, lors de travaux d'installation d'éoliennes en zones karstiques, il a déjà été constaté des fuites importantes de béton dans des cavités en phase chantier d'installation d'éoliennes et impactant gravement les écoulements et la qualité des eaux souterraines des secteurs concernés.

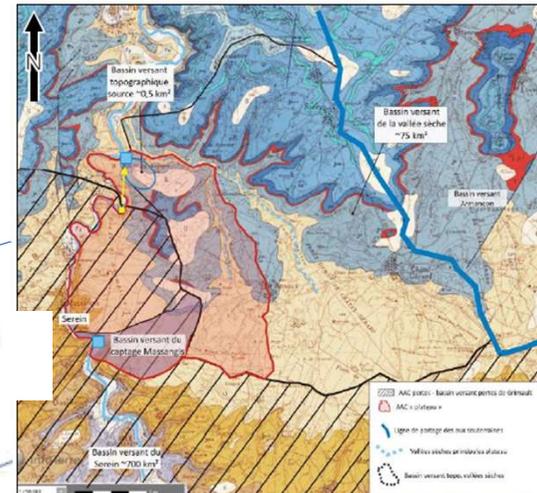
ACTUALITÉS JURIDIQUES

LE DROIT FACE AUX NOUVEAUX RISQUES DE POLLUTION DES EAUX

Par **Théodore Catry**, avocat en droit public (en urbanisme et en environnement) au Barreau de Tours

Méthanisation, éolien, mitage industriel et commercial ... depuis quelques années, le développement de nouvelles activités apporte tout son lot de défis pour la protection de la qualité des eaux de surface et souterraines. Parallèlement, notre droit de l'environnement s'étoffe pour offrir une palette d'outils qui permettent d'agir en prévention des risques de pollution, mais aussi en contrôle et en réparation.

Mairie d'Annoux (89)
 Projet de parc éolien. Pré-étude du contexte hydrogéologique



Dans un tout autre secteur, lié au précédent par le rôle qu'il s'attribue dans la politique de transition énergétique, l'éolien constitue une menace de même ampleur. À nouveau en milieu karstique, les fondations en béton des aérogénérateurs sont à l'origine de phénomènes de couloirs dans les galeries souterraines, lesquelles deviennent éminemment problématiques lorsque ces galeries sont liées à des masses d'eau captées pour l'alimentation humaine. Cette vulnérabilité des captages a déjà pu conduire à des refus de projets éoliens confirmés en justice (v. par ex. CAA Nancy, 25 mars 2021, n° 19NC00373).

Le dossier d'enquête publique transmis à la population est particulièrement insuffisant en ce sens qu'il fait volontairement l'impasse sur les risques encourus par notre source

OR d'après les rapports du SIAEP, la zone de captage de Fauture ne se limite pas aux 2 zones restrictives mais à l'ensemble du plateau délimitée en rouge (fig 71 page 107 et fig 72 page 108 dossier délimitation SIAEP)

Ce qui est repris dans le document vulnérabilité (fig 15 page30)

* S.I.A.E.P. = syndicat intercommunal adduction eau potable

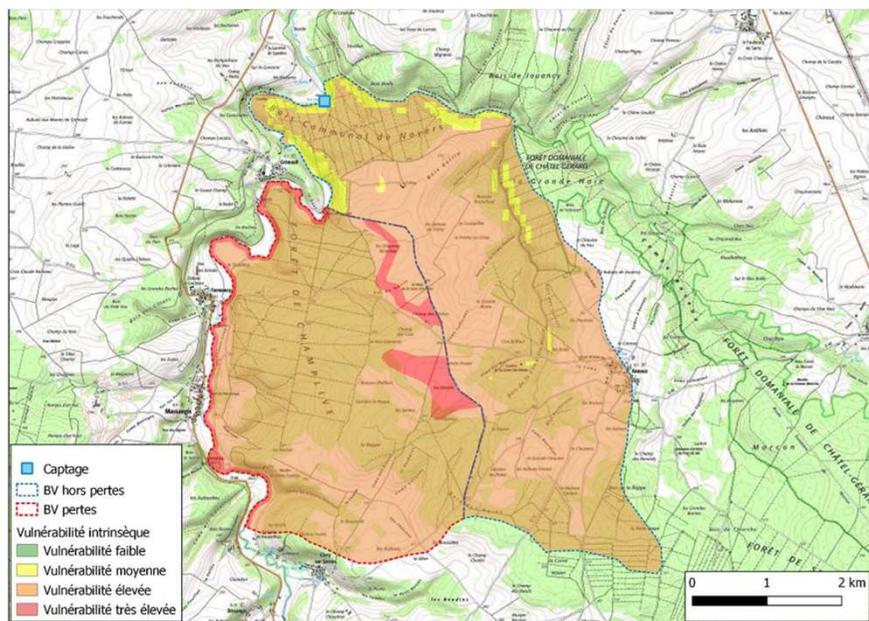


Figure 15 : vulnérabilité intrinsèque de l'AAC.

2016-312 Etude BAC Grimault

30

Cartographie de la vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère

La question de fond qui se pose est :

A notre époque de très grande sécheresse climatique, avons-nous le droit de menacer une source, en quantité et qualité ?

Pour le plateau, compte tenu de la complexité des écoulements, il est illusoire de vouloir déterminer avec précision la zone exacte qui participe à l'alimentation. Notre proposition correspond aux terrains les plus vraisemblables, ce qui n'interdit pas des apports des terrains situés au-delà de cette délimitation.

L'ensemble de ces observations sont résumées par la figure suivante.

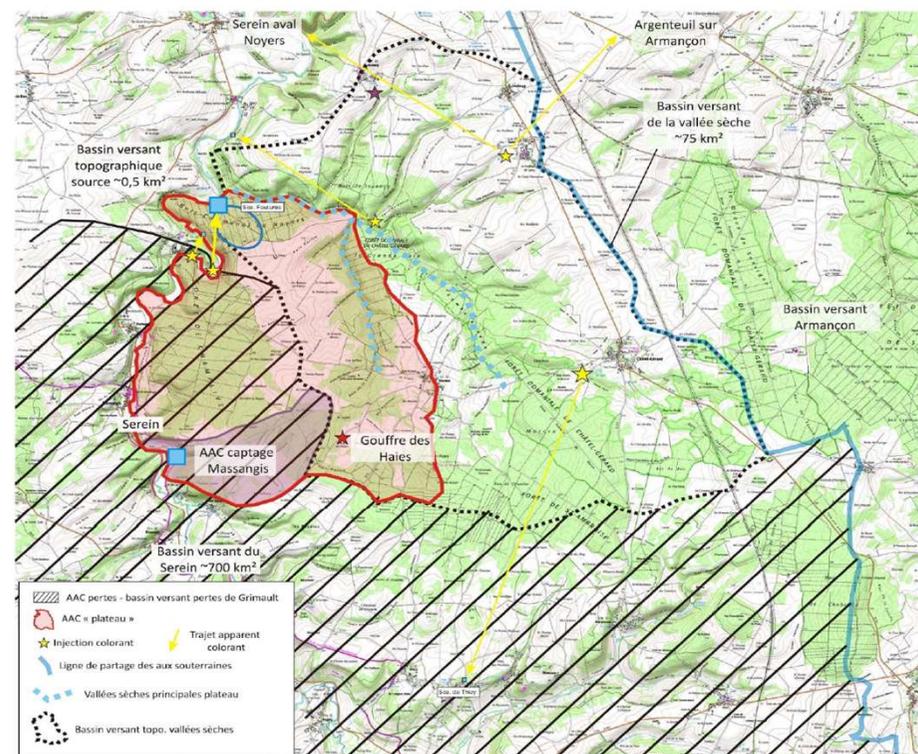
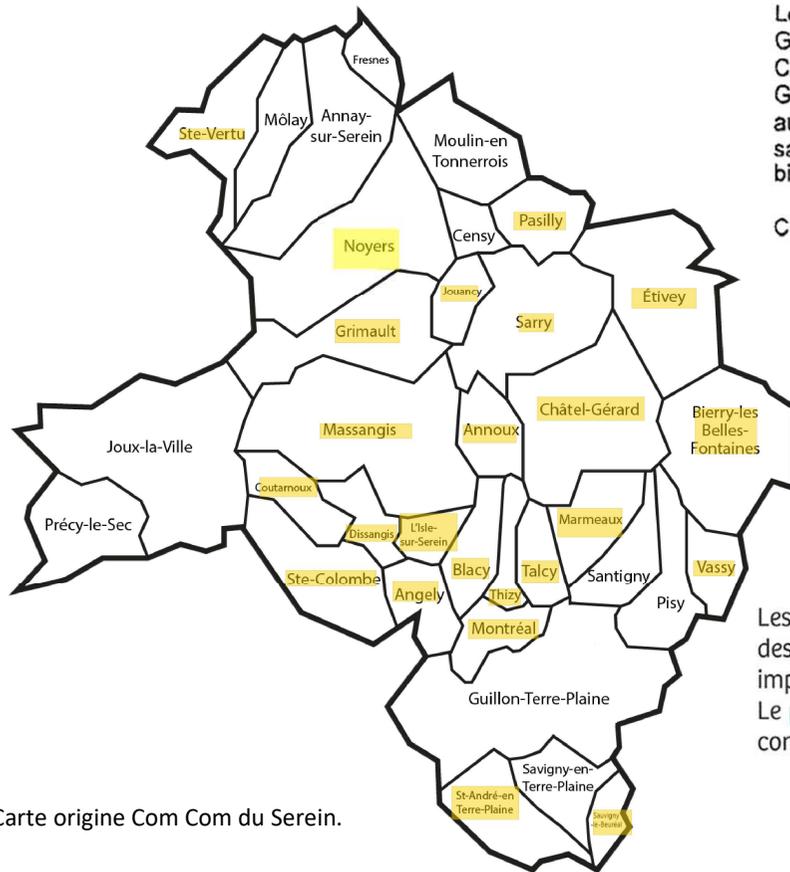


Figure 71 : délimitation AAC Fautures.

Avis des communes

Communauté de Communes du Serein

Pour la première fois depuis sa création la quasi-totalité des délégués communautaires se sont opposés à un projet éolien, exprimant le sentiment de rejet de la population envers les excès d'implantations.



Carte origine Com Com du Serein.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 2 voix FAVORABLES (Marcel GEORGES, Clément POINTEAU), 7 absentions (Jean-Claude LEMAIRE (2 voix avec le pouvoir d'Evelyne CALLEJA), Jean-Michel SABAN, Sandra PICART, Jérôme PASCAULT, Sylvie CHARPIGNON, Guy GUENIFFEY), 34 voix DEFAVORABLES aux projets d'exploitation de deux parcs éoliens sur la Commune de MASSANGIS, compte tenu des effets de saturation sur le territoire, de l'absence d'étude hydrologique préalable et de la volonté de préservation de la biodiversité.

CHARGE le Président de transmettre cet avis au bureau de l'environnement à la Préfecture de l'Yonne.

Les Conseils Municipaux de nombreuses communes de notre Communauté de Communes du Serein, ont fait l'effort de soutenir l'action de solidarité envers les Mairies concernées directement en délibérant défavorablement sur ce projet de médiocre qualité.

Les éoliennes ont pu constituer une opportunité financière, mais leur nombre trop important conduit à une saturation des paysages, amenant la très large majorité des élus de la communauté de communes à dire non à toute nouvelle implantation. Nous avons fermé le chapitre de l'éolien.

Le photovoltaïque constitue une nouvelle opportunité mais face à la densification des projets, nous serons très bientôt confrontés au même problème de saturation. Les mêmes causes provoquant les mêmes effets.

Vœux 2023 de Monsieur Xavier Courtois,
Président de la Communauté de communes du Serein